



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du Vendredi 10 juillet 2020

Présents : Jérôme BOULETIN, Sabine SOL, Bruno ALLEMAND, Meredith PONGE, Jacques GARRIGUES, Régine BREMOND, Michel PAULO, Roger BEZERT, Corinne AMERICO, Catherine RABASSE, Jean-François XAVIER, Henri LEYDIER, Christophe CHABRAN, Alice FLORET, Fabien CABEZAS.

Excusés ayant donné pouvoir : Suzanne VAUTE donnant pouvoir à Jérôme BOULETIN, Jean-Louis PAULEAU donnant pouvoir à Bruno ALLEMAND, Véronique CONSTANTIN donnant pouvoir à Corinne AMERICO, Laure GARDELLA donnant pouvoir à Sabine SOL.

Secrétaire de séance : Sabine SOL.

Il est demandé au conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

• **Décision n° 08-06-20 du 16 juin 2020** validant le devis complémentaire présenté par l'Atelier Gabriel QUOIRIN pour un montant de 5 692.00 € HT, concernant les travaux de restauration et traitement de l'orgue et approuvant l'avenant n° 1 portant le montant du marché à 30 624.00 € HT.

1. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs sont élus sur la même liste, sans débats, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire **5 délégués et 3 suppléants**.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Considérant qu'une seule liste présentée par la majorité municipale a été recueillie,

Il est procédé au vote.

Les candidats présents sur la liste présentée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus Délégués et Suppléants en vue des élections sénatoriales comme suit :

Délégués :

- Monsieur Jérôme BOULETIN
- Madame Sabine SOL
- Monsieur Bruno ALLEMAND
- Madame Suzanne VAUTE
- Monsieur Jean-Louis PAULEAU

Suppléants :

- Madame Meredith PONGE
- Monsieur Jacques GARRIGUES
- Madame Corinne AMERICO

2. Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal 2019 - Commune, camping, CCAS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation des comptes de gestion de la commune, du camping et du CCAS exercice 2019, présenté par Madame TIVOLI Annie-Laure, Trésorier principal de Carpentras, Receveur municipal de la commune de Beaumes-de-Venise. Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2019, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable.

Commune

Fonctionnement

Titres de recettes émis	2 531 149.05
Mandats émis	2 103 969.29
Résultat de l'exercice	+ 427 179.76

Investissement

Titres de recettes émis	1 185 954.56
Mandats émis	495 079.98
Résultat de l'exercice	+ 690 874.58

En conséquence, le résultat de global des deux sections est de + 1 118 054.34 €.

Camping

Fonctionnement

Titres de recettes émis	94 457.88
Mandats émis	80 180.73
Résultat de l'exercice	14 277.15

Investissement

Titres de recettes émis	0
Mandats émis	2 886.50
Résultat de l'exercice	- 2 886.50

En conséquence, le résultat de global des deux sections est de 11 390.65 €.

CCAS

Fonctionnement

Titres de recettes émis	6 102.13
Mandats émis	14 767.28
Résultat de l'exercice	- 9 665.15

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Approbation des comptes administratifs 2019 – Commune, Camping, CCAS

Sous la présidence de Monsieur Bruno ALLEMAND, adjoint aux finances le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2019 pour la commune, le camping et le CCAS dont les résultats sont conformes aux résultats des Comptes de gestions afférent à l'exercice 2019 approuvé précédemment, et se présentent comme suit :

Commune

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	2 103969.29	Dépenses	495 079.98
Recettes	2 531 149.05	Recettes	1 185 954.56
Résultat	+ 427 179.76	Résultat	+ 690 874.58
Restes à réaliser Dép			0.00
Restes à réaliser Rec.			0.000

Camping

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	80 180.73	Dépenses	2 886.50
Recettes	94 457.88	Recettes	0.00
Résultat	14 277.15	Résultat	- 2 886.50
Restes à réaliser Dép			0
Restes à réaliser Rec.			0

CCAS

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	14 767.28	Dépenses	0
Recettes	6 102.13	Recettes	0
Résultat	- 9 665.15	Résultat	0

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Comptes administratifs 2019 – affectation des résultats : Commune, Camping, CCAS

Pour la commune, le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent de fonctionnement : 715 689.69 €
- Excédent d'investissement : 357 422.51 €

Les restes à réaliser pour 2019 sont les suivants :

- RAR dépenses : 0 €
- RAR recettes : 0 €

soit un résultat de 0 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Solde d'exécution de l'investissement reporté (crédit c/001) : 357 422.51 €
- Excédent de fonctionnement (crédit c/1068) : 415 689.69 €
- Résultat d'exploitation reporté (crédit c/002) : 300 000.00 €

Pour le camping, le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent de fonctionnement : 17 538.84 €
- Déficit d'investissement : - 155.10 €

Pas de RAR en 2019.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Solde investissement reporté (débit c/001) : -155.10 €
- Excédent de fonctionnement (crédit c/1068) : 0
- Résultat d'exploitation reporté (crédit c/002) : 17 538.84 €

CCAS

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent de fonctionnement reporté : 6 085.27 €
- Excédent d'investissement : 0

Il n'y a pas de restes à réaliser 2019.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (crédit c/002) : 6 085.27 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. Amortissements 2020

L'amortissement des subventions d'équipements versées aux organismes publics et aux personnes privées, au compte 204, est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. Les subventions d'équipements versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 30 ans maximum lorsque le bénéficiaire est un organisme public ; le compte 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) est débité par le crédit du compte 2804 (subventions d'équipements versées).

COMPTE 204 :

Monsieur le Maire rappelle que diverses subventions d'équipements ont été versées comme suit, au compte 204 :

- En 2007, **1 543,84 €** versés à France Télécom pour la dissimulation du réseau Poste Bouquillon, **article 20422.**
- En 2007, **82 500 €** versés à la DRAC pour la participation aux travaux de restauration de Notre Dame d'Aubune (clocher et couverture), **article 204111.**
- En 2008, **2 191,22 €** versés à France Télécom pour la dissimulation des réseaux dans les rues du village, **article 20422.**
- En 2009, **160 000 €** versés à l'Ehpad suite à la vente de l'hospice, **article 204182.**

Soit un total de 246 235,06 € à amortir sur 15 ans, soit 16 415,67 €/an. Cet amortissement commençant en 2013 pour finir en 2028.

- En 2016, une subvention d'équipement a été versée au camping municipal, pour un montant de **29 149,46 €, article 2041632.**

Cette somme sera amortie sur une durée de 15 ans, à hauteur de 1 943,30 € par an. Cet amortissement commençant en 2017, il se terminera en 2031.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Projet de construction d'une maison de santé et d'une pharmacie – modification n° 1 de L'APCP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une Maison de Santé sur la commune de Beaumes-De Venise.

Le projet total de la Maison de santé avec la pharmacie a été estimé à 1 218 000 € HT, soit 1 461 600 € TTC qui se répartissent comme suit :

Maison de sante	946 000 € HT soit 1 135 200 € TTC
Pharmacie	272 000 € HT soit 326 400 € TTC
Total	1 218 000 € HT soit 1 461 600 € TTC

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 32-04-19 du 16/04/2019 créant en place une autorisation de programme et crédits de paiements (AP CP) comme suit :

Projet de construction d'une Maison de Santé et d'une pharmacie		Autorisation de programme Durée : 3 ans
DEPENSES INVESTISSEMENT		1 461 600 € TTC
2019	2020	2021
40%	40%	20%
584 640 € TTC	584 640 € TTC	292 320 € TTC

L'autorisation de programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement. Elle est votée par l'Assemblée délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

L'AP CP demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée par l'Assemblée délibérante.

Considérant que cet APCP doit être actualisé en fonction des réalisations effectuées en 2019 et du retard qu'a pris le chantier notamment à cause de la crise du COVID 19 qui l'a arrêté pendant 3 mois.

Vu le nouveau calendrier prévisionnel de travaux, il est proposé de modifier l'APCP de la maison de santé et de la pharmacie comme suit :

Projet de construction d'une Maison de Santé et d'une pharmacie		Autorisation de programme Durée : 3 ans
DEPENSES INVESTISSEMENT		1 461 600 € TTC
2019	2020	2021
2.69%	60%	37.31%
39 319.12 € TTC	876 958.72 € TTC	545 322.16 € TTC

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Vote des taux d'imposition 2020 des taxes foncières

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Il est proposé de conserver les taux de l'année dernière, soit :

- Foncier Bâti 24,44 %
- Foncier Non bâti 72,82 %

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des services fiscaux, le produit fiscal attendu serait de 952 828.00 €.

Ce produit attendu de la fiscalité directe locale ne correspond qu'aux deux taxes foncières. Toutefois, en 2020, la taxe d'habitation fait toujours partie du panier de recettes de collectivités locales dont le montant prévisionnel s'élève à 609 071.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Vote des budgets 2020

COMMUNE	DEPENSES/RECETTES
Fonctionnement	2 689 949,00 €
Investissement	1 904 206.40 €
CAMPING	DEPENSES/RECETTES
Fonctionnement	87 265.10 €
Investissement	2 155.10 €
CCAS	DEPENSES/RECETTES
Fonctionnement	23 592.00 €
Investissement	0 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Commune - Subventions de fonctionnement 2020 versées aux associations de la commune

Monsieur le Maire énonce les associations de la commune ayant présenté le bilan de leurs activités au cours de l'année 2019, ainsi que leurs projets pour l'année 2020.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur ce sujet, et propose de ne verser ces subventions qu'aux associations qui ont rendu leur bilan d'activités 2019.

Monsieur le Maire remercie également les associations qui ont fait le choix de ne pas demander de subvention pour cette année.

Monsieur le Maire fait part également que le budget des subventions devenant chaque année de plus en plus lourd, les subventions versées devront permettre aux associations de couvrir leurs dépenses annuelles sans que la commune n'intervienne plus financièrement durant l'année.

Mesdames PONGE et RABASSE et Messieurs CHABRAN et PAULEAU en tant que présidents d'associations ne prendront pas part au vote.

Les Courens – Castellas	5 000
ADSEP 84	80
ACPG-CATM Anciens Combattants	500
Amicale pour le Don de Sang bénévole	765
Union des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse	60
ARC	50
Avenir Cycliste balméen	3 200
Avenir Cycliste balméen / team	3 300
Club de l'Amitié	2 500
Combes et Crêtes	350

La foulée balméenne	750
Comité des Fêtes	10 000
Coopérative Scolaire Ecole Primaire 1 classe découverte	300
USEP Ecole Primaire 2 classes	600
Foyer Rural Laïque	3 000
Fondation de France Sida	80
France Adot 84	155
Coopérative Scolaire Maternelle	800
Le Trac	8 000
Musique en Venaissin	2 500
Etoile Aubune	12 000
UDAPEI	80
Restos du Cœur	150
Association Conciliateurs de Justice	100
DDEN	50
Comité de Jumelage pour la Belgique	2 500
Foyer Rural ALSH	77 500
Foyer Rural salaire direction	15 000
Foyer Rural salaire administratif	14 500
Commerçants et artisans des Dentelles	1 500
Lafrabricazic	2 500
Maquis Vasio	100

TOTAL SUBVENTIONS **167 970 €**

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10. Subvention de fonctionnement 2020 EHPAD

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'EHPAD Christian GONNET qui sollicite la prise en charge de l'achat de 36 mallettes et 110 bols isotherme avec couvercles servant au portage des repas, pour la somme de 5 992 €. Il est proposé d'affecter une subvention de ce montant à l'EHPAD.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Association les Amis de l'Orgue de Beaumes-de-Venise – Don à la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2242-1, « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du projet de traitement et de restauration de l'orgue de Beaumes-de-Venise s'élevait initialement à 24 932.00 € HT.

Monsieur le Maire fait part de la délibération n° 45-04-19 du 15 avril 2019 par laquelle la commune acceptait le don de 5 000 € de l'association des amis de l'orgue, somme restante à la charge de la commune,

Considérant que des travaux non quantifiables avant démontage sont indispensables pour la restauration.

Vu la décision n° 08-06-20 du 16 juin 2020 validant le devis complémentaire s'élevant à 5 692 € HT,

Considérant que l'Association propose un don de 5 692.00 € afin d'aider la commune à financer les travaux complémentaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Participation de la commune à l'école Saint Sébastien – année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat d'association de l'école privée mixte avec l'Etat, en date du 03 août 1993, et l'avenant à ce contrat en date du 10 janvier 1996, autorisant l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Le coût de fonctionnement de l'école publique s'élève à 660.01 € par élève pour l'année 2020, document annexé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à l'école privée à 19 800.30 € (30 élèves x 660.01 €).

Un état des effectifs certifié par le chef de l'établissement sera adressé dans la première quinzaine de chaque année scolaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Beaumes-de-Venise – année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L.212-8 du Code de l'Education qui prévoit une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre les communes qui accueillent des élèves domiciliés dans une autre commune.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Il est rappelé la délibération de ce jour qui fixe le coût de fonctionnement de l'école publique à 660.01 € par élève pour l'année 2019-2020.

Il est donc proposé d'arrêter la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Beaumes-de-Venise à 660.01 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Convention de partenariat Commune / Foyer Rural - 2020

Conformément à l'application du seuil de 23 000 € en matière de subvention et au décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, il convient de prendre une convention de partenariat avec le Foyer Rural.

Par cette convention, le Foyer Rural s'engage à réaliser l'objectif qui est d'assurer le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs au niveau administratif, pédagogique et financier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention à 77 500 € pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, à 15 000 € pour la gestion de la Direction et à 14 500 € pour assurer le salaire du secrétariat du Foyer Rural, soit un total de 107 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Charte du sportif méritant et attribution 2020

Pour l'année 2020, 1 dossier a été présenté par Lilou GIRARD qui a obtenu les récompenses suivantes en 2019 :

Danse:

- Février : 1 Médaille d'or aux espoirs de la danse à la Grande-Motte en modern-Jazz
- Mars : Médaille d'argent au concours de Mazan -Danse Mouvance en modern-jazz.
- Mai: Médaille de Bronze au concours international de Danse Master Danza à Villeneuve Loubet.
- Décembre : Médaille d'or au concours International C2danse : ou elle a gagné 2 stages dont 1 de 15 jours à Los Angeles

Equitation:

- Avril: Championne départemental en CSO avec Babylone du Poët.
- Juillet : 4ème au championnat de France d'équitation à Lamotte-Beuvron en CCE avec Babylone du Poët.(épreuve de dressage, Cross et CSO).

Il est donc proposer de lui verser la subvention correspondante.

Podium international	800 €	Lilou GIRARD
TOTAL	800 €	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Fonds de concours Cove 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au titre de l'année 2020, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à la commune de Beaumes-de-Venise sous forme de Fonds de Concours s'élève à :

- Fonds de Concours (ex dotation voirie) : 15 004.00 €
- Fonds de Concours (ex dotation de solidarité communautaire) : 72 038.00€
- Participation masques protection pour les habitants : - 3 180.00 €

Total Fonds de Concours 2020 : 83 862 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement par la CoVe à la Commune de Beaumes-de-Venise d'un Fonds de Concours d'un montant total de 83 862 € pour l'année 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette demande de subvention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

En application des dispositions de l'article R7 du code électoral, dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L.19 du code électoral sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1000 habitants et dans celles où une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du renouvellement, la commission est composée comme suit :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau,
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (tribunal judiciaire)

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un membre pour participer aux travaux de la commission.

Il est proposé de désigner Jacques GARRIGUES.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Vente de l'immeuble AM 307 – Place Victor Hugo

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 11-01-17 prise en séance du 24 janvier 2017 qui a décidé la cession de l'immeuble sis Place Victor Hugo, référencé en section AM n° 307 et appartenant au patrimoine privé de la commune et fixant la cession à 250 000 € net pour la commune. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a eu plusieurs visites effectuées et plusieurs offres proposées. Il présente la proposition de Monsieur Gérard CARTA, qui propose d'acquérir l'immeuble situé au Place Victor HUGO – AM 307 – bien appartenant au domaine privé de la commune pour la somme de 155 000 € net vendeur.

Considérant qu'il s'agit de la meilleure offre qu'ait reçue la commune pour ce bien, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur Gérard CARTA, de faire réaliser l'ensemble des rapports des diagnostics techniques immobiliers nécessaires pour la vente, et de désigner Maître BEAUME pour l'acte notarié.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Bibliothèque municipale – Modification du Projet Scientifique Culturel, Educatif et Social

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 108-12-16 du 6 décembre 2016 qui a validé le Projet Scientifique Culturel, Educatif et Social (PSCES) qui avait été élaboré dans le cadre du projet de déplacement de la Bibliothèque.

Il s'agit d'un document stratégique qui donne une vision de ce qu'est la bibliothèque et de ce qu'elle souhaite devenir.

Depuis sa validation en décembre 2016 et le déménagement en octobre 2018, la vision de la Bibliothèque a évolué et il convient de modifier ce document qui permet aussi d'appeler des subventions.

Monsieur le Maire propose de valider le Projet Scientifique Culturel, Educatif et Social modifié.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Bibliothèque municipale – demande de subventions DGD à la DRAC

- Au titre de l'extension des horaires d'ouverture au public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Bibliothèque a été déplacée en 2018. Depuis presque deux ans elle a trouvé ses marques et est pleinement intégrée au sein des politiques culturelles et socio-éducatives de la commune

Suite à une augmentation de la fréquentation des usagers il est proposé d'étendre les horaires d'ouverture : « ouvrir plus et ouvrir mieux ».

Actuellement 1 agent à 28h hebdo : 13h30 d'ouverture public et 14h30 d'accompagnement projets

A partir du 2 septembre il est proposé de passer à 19h d'ouverture hebdomadaire au public grâce à un renfort apporté par l'embauche d'un agent à raison de 9h hebdomadaire.

La commune sollicite l'aide de la DRAC qui peut accompagner cette embauche de 9h hebdomadaire supplémentaire par une subvention couvrant 80% de la dépense occasionnée pendant 5 ans.

Dit que le cout de cette opération sur 5 ans s'élève à 32 400 € et sollicite une participation de la DRAC de 25 920 €.

Monsieur le Maire propose de valider cette demande de subvention.

- Au titre d'achats supplémentaires de livres pour 2020

Considérant que cette réorganisation va permettre la mise en place de plus d'animation et d'accueil des publics et notamment du public scolaire, il est proposé de faire l'acquisition de livres supplémentaires, notamment de BD et mangas.

Considérant que la DRAC met en place un financement exceptionnel des acquisitions en vue de faire face à la crise importante que connaît le secteur du livre

Considérant que l'aide maximale apportée par la DRAC est de 50% du montant Hors taxe de la dépense, il est proposé de la solliciter conformément au plan de financement suivant

<u>Achat de livres :</u>		<u>Plan de financement :</u>	
Librairie horloge	195.53 € HT	DRAC	191.38
Librairie Gulliver	191.24 € HT	<u>Autofinancement</u>	<u>191.38</u>
Total	382.77 € HT	Total	382.77

Monsieur le Maire propose de valider ces demandes de subvention.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

21. Contrat de location/entretien d'une machine à affranchir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 065-06-15 du 30 juin 2015 concernant la prise en contrat de location entretien d'une machine à affranchir DM300C et d'une balance postale 5kg avec la société PITNEY BOWES.

Ce contrat location arrive à échéance au 30 septembre 2020, il convient donc de le renouveler.

Le nouveau contrat location proposé est passé pour une durée irrévocable de 5 ans.

Le montant annuel s'élève à 700 € HT, comprenant la location de la machine à affranchir, un plateau intégré de 5 kg ainsi que l'abonnement mise à jour des tarifs postaux et mentions.

Il est précisé que les 6 premiers mois sont offerts, le montant dû la première année s'élève donc à 350 € HT,

Un nombre maximum de cycles annuels de 30 000 est prévu.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Contrat d'entretien des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public avec BOUYGUES énergies & services est arrivé à échéance le 30 juin 2020, il convient de le renouveler.

BOUYGUES énergie & services a fait une proposition de contrat d'entretien de l'éclairage public, pour 539 points lumineux et 19 armoires :

Forfait annuel	13 246.92 € HT
Mensuel	1 103.91 € HT
Annuel par point lumineux / armoire	23.74 € HT

Le contrat prend effet au 15 juillet 2020 et ce pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement pour 3 ans à la date anniversaire, et dans la limite de 1 renouvellement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Contrat Horizon Millésime Cloud intégral

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 39-03-2012 du 27 mars 2012 par laquelle la commune avait validé le contrat Horizon village online avec la société JVS, la délibération n° 011-02-15 du 17 février 2015 qui a renouvelé ce contrat pour une période de 3 ans allant jusqu'au 01/05/2018, et la délibération n° 07-01-2018 qui a renouvelé le contrat pour une période de 3 ans allant jusqu'au 01/05/2021.

Considérant que le logiciel manque de fonctionnalité, il est proposé de passer à la gamme supérieure en passant du contrat horizon on line au contrat millésime cloud intégral chez JVS Mairistem qui propose des fonctionnalités étendues.

Le contrat a pour objet :

- La cession et la mise en place des licences de la logithèque millésime Cloud Intégral :
 - Reprise des données : migration
 - Mise en œuvre et accompagnement sur les applications métiers
 - Maintenance et assistance
- Durée du contrat 3 ans

Couts :

La 1^{ère} année :

- Investissement : logiciels : 9248.80 € HT soit 11 098.56 € TTC
- Fonctionnement prestation : 1332.20 € HT soit 1598.64 € TTC

Les autres années :

- Investissement – logiciel : 5328.80 € HT soit 6 394.56 € TTC
- Fonctionnement prestation : 1332.20 € HT soit 1598.64 € TTC

Pour l'année 2020 qui a déjà été payée pour l'ancien logiciel, un prorata sera calculé.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer et acter ce changement de logiciel à compter du 1^{er} septembre 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Contrat de location pour décors lumineux - entreprise BLACHERE ILLUMINATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 091-09-16 du 2 septembre 2016 portant sur la location de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année 2016-2017-2018-2019 pour un montant de 10 103.40 € HT/an.

Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient de prendre un nouveau contrat de location de décors lumineux pour une nouvelle période. L'entreprise BLACHERE Illumination a fait une proposition pour un contrat de location de trois ans pour un montant de loyer annuel de 10 078.95 € HT/an.

Monsieur le Maire demande de délibérer et d'accepter les conditions du contrat de location triennal proposé par l'entreprise BLACHERE Illumination.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Fête Votive :**

- Aura lieu du 24 au 28 juillet 2020, elle sera limitée à 20 forains.
- Autorisation pour buvette foot avec terrasse sur piste de danse.
- Autorisation pour les concours de boules.
- La scène sera montée pour éviter les installations sauvages, il n'y aura pas d'orchestres mais une musique d'ambiance.
- Maison de santé : les travaux vont continuer car l'accès reste possible coté gendarmerie et pompiers.

- **Cove :**

- Désignation de représentants à proposer :

Syndicat Mixte Comtat Ventoux

Déléguée : Meredith PONGE

Suppléant : Jérôme BOULETIN

Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux

Délégués : Jérôme BOULETIN et Jacques GARRIGUES

Suppléants : Fabien CABEZAS et Henri LEYDIER

EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux

Délégué : Jean-Louis PAULEAU

Suppléant : Jean-François XAVIER

- **Commission communale :**

- Henri LEYDIER souhaite faire partie de la commission agriculture.